Nations Unies S/PV.6697



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6697e séance

Mercredi 21 décembre 2011, à 10 h 25
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Sheard

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

11-64674 (F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de présenter au Conseil de sécurité le vingtième rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application des dispositions de l'alinéa h) du paragraphe 18 de ladite résolution. Le rapport porte sur la période comprise entre le 1er septembre et le 18 décembre 2011, pendant laquelle le Comité a tenu des consultations officieuses, le 7 décembre, et examiné d'autres questions conformément à la procédure convenue de façon tacite.

Le 7 décembre 2011, les membres du Comité ont entendu un exposé présenté par la Coordonnatrice du Groupe d'experts, dans lequel étaient résumés les points essentiels du rapport de mi-mandat du Groupe d'experts, qui a été présenté au Comité conformément au paragraphe 2 de la résolution 1984 (2011) le 1er novembre 2011. Dans son rapport, le Groupe d'experts décrit les activités effectuées depuis le renouvellement de son mandat, le 9 juin, période pendant laquelle il a entre autres organisé une série de consultations à Bruxelles, Minsk et Erevan afin d'examiner son programme de travail et de recevoir des informations pertinentes dans le cadre de son mandat. Le Groupe a enquêté sur une plainte faisant état d'une violation des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), qui interdit à l'Iran d'exporter tout type d'arme ou matériel connexe. Il a également engagé une enquête sur la violation présumée par l'Iran des dispositions du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010) et a présenté la troisième évaluation trimestrielle des comptes rendus des États Membres sur les mesures prises en application des résolutions pertinentes conformément au paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010).

Au cours du débat qui a eu lieu après l'exposé, les membres du Comité ont accueilli favorablement le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts, qu'ils ont qualifié de factuel et riche en informations. Le Comité a examiné les activités de sensibilisation menées par le Groupe d'experts dans le cadre de ses visites, de ses inspections et de sa participation à des séminaires. Les membres du Comité ont également examiné la publication du rapport final du Groupe, présenté en mai 2011, et se sont engagés à poursuivre les négociations sur ce point. S'agissant des notes sur les directives relatives à l'application des résolutions élaborées par le Groupe à la demande du Comité, certains membres du Comité ont exprimé l'espoir qu'un accord serait conclu pour rendre les notes disponibles ces prochaines semaines.

Reconnaissant l'importance des activités de sensibilisation à l'intention des États Membres, le Comité a envisagé la possibilité d'organiser dans un avenir proche une séance d'information publique, sous la direction du Président, avec la participation du Groupe d'experts. L'objectif de la séance serait d'informer les États Membres du mandat et des activités du Comité et du Groupe d'experts. Certains membres du Comité ont également exprimé leur souhait de se réunir de nouveau prochainement pour examiner deux rapports présentés par le Groupe d'experts concernant deux cas présumés de non-respect signalés par les États.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu quatre notifications : trois émanant d'un État Membre présentées en vertu du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007) concernant le déblocage d'avoirs aux fins du règlement d'une dette liée à un contrat souscrit avec une entité avant son inscription sur la liste; ainsi qu'une notification présentée par un État Membre en vertu du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) concernant la fourniture d'articles devant être utilisés dans la centrale nucléaire de Bushehr, en Iran.

Le Comité a répondu à une demande d'un État Membre, qui souhaitait savoir si une entité iranienne,

indiquée dans la lettre, était la même que celle figurant dans l'annexe III de la résolution 1803 (2008). En se basant sur l'information présentée par un de ses membres, le Comité est arrivé à la conclusion que les deux entités n'étaient en réalité qu'une seule et même entité. Le Comité est en train d'examiner la réponse qu'il donnera à un autre État Membre, qui a demandé une information additionnelle sur les raisons d'avoir désigné une entité comme visée par le gel d'avoirs.

Pour ce qui est de l'incident dénoncé au Comité en novembre 2010 par un État Membre, le Comité a reçu une lettre d'un État Membre qui indiquait les importantes mesures internes adoptées par la compagnie maritime CMACGM pour éviter que ses navires ne transportent, sans le savoir, des articles interdits par les résolutions du Conseil de sécurité. L'entreprise CMACGM a totalement coopéré avec le Groupe des experts lors de son enquête sur l'affaire.

Je termine ainsi ma présentation du rapport du Comité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Osorio de son rapport.

Les efforts continus déployés par le Conseil pour faire face à la menace posée par les activités nucléaires illicites de l'Iran ont atteint à un moment critique. Depuis la dernière séance, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a publié récemment un rapport accablant sur le statut de la mise en œuvre par l'Iran de l'accord de garanties en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur la réponse de ce pays aux résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran (voir S/2011/695).

Ce rapport de l'AIEA, publié en novembre, a conclu que l'Iran ne s'acquitte pas de ses obligations nucléaires internationales. Le rapport ajoute à la montagne de preuves que l'Iran ne dit pas la vérité à la communauté internationale sur ses activités et intentions nucléaires. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est la question abordée par le rapport, qui est au cœur des préoccupations de la communauté internationale, à savoir si l'Iran a mené et mène encore des activités liées à la mise au point d'une arme nucléaire. Le rapport est clair; l'information de l'AIEA indique que l'Iran a mené des activités qui « ont trait à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif ». Le rapport ajoute « qu'avant la fin de 2003, les activités susmentionnées se sont déroulées dans le cadre d'un programme structuré […] et que certaines pourraient être toujours en cours ».

Je veux appeler l'attention du Conseil sur une autre évolution inquiétante : l'Iran a proclamé son intention d'entamer des activités d'enrichissement dans les installations souterraines de Qom, peut-être dès ce mois-ci. Ce sont les mêmes installations dont l'Iran avait caché l'existence à la communauté internationale, mais celles-ci ont été découvertes il y a deux ans. À Qom, l'Iran entend maintenant regrouper sa production, clairement provocatrice, d'uranium enrichi à un niveau proche de 20 %. De telles activités sont inquiétantes puisqu'elles montrent que l'Iran se rapproche sensiblement d'avoir la capacité de produire de l'uranium fortement enrichi. À ce jour, l'Iran doit encore expliquer les raisons pour lesquelles il prévoit de produire de l'uranium enrichi à près de 20 %. Il a déjà produit suffisamment d'énergie pour alimenter le réacteur de recherche de Téhéran pendant au moins cinq ans, et les dirigeants iraniens ont déjà déclaré que cette production n'était pas rentable. Le début du processus d'enrichissement à Qom témoignera, de nouveau, du mépris flagrant dont fait preuve l'Iran à l'égard de la position claire du Conseil sur ses activités d'enrichissement.

Le comportement de l'Iran est clairement en contradiction avec la nature prétendument pacifique de son programme nucléaire. Après avoir lu le rapport de l'AIEA du mois de novembre, personne ne peut raisonnablement croire l'Iran lorsqu'il affirme que son programme continu d'enrichissement d'uranium poursuit exclusivement des fins pacifiques. La décision prise, le mois dernier, par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA de sanctionner l'Iran montre, une fois de plus, la position générale de la communauté internationale selon laquelle les activités illicites de l'Iran ne sont pas acceptables. Le Conseil doit par conséquent redoubler d'efforts pour appliquer les sanctions déjà imposées. L'application intégrale de ces mesures montrera à l'Iran que le prix à payer est fort lorsque l'on tente de tromper la communauté internationale. Une application intégrale peut également ralentir la progression nucléaire de l'Iran, nous accordant ainsi plus de temps pour résoudre cette crise par voies diplomatiques. Le Comité créé en application du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006) et le Groupe d'experts se situent au cœur de cet effort. Ces organes doivent continuer de faire

preuve d'efficacité et de force dans l'exécution de leurs mandats et de leurs programmes de travail. Le Comité doit renforcer ses efforts pour appliquer les recommandations du Groupe d'experts, notamment avec la publication de notes d'information pratiques plus détaillées pour aider les États Membres à honorer leurs obligations. Le Groupe d'experts doit continuer à enquêter sur les violations des sanctions et faire connaître au niveau international les mesures que nous avons imposées.

Les États-Unis tiennent à remercier le Groupe d'experts de sa récente activité, notamment de son rapport de mi-mandat et de son récent rapport sur les activités spatiales de l'Iran, qui ont compris des projets relatifs aux missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires et aux lancements en utilisant des technologies liées aux missiles balistiques, en violation de la résolution 1929 (2010). Le Comité doit étudier attentivement ces rapports et prendre des mesures en conséquence. Le Comité doit aussi faire plus pour réagir face aux violations de sanctions et pour condamner ceux qui en sont responsables, comme par exemple en les désignant et leur imposant des sanctions ciblées. La résolution 1929 (2010) a donné ordre au Comité d'agir efficacement contre ces violations. Les résolutions 1803 (2008) et 1929 (2010) ont aussi établi que le Comité pourra désigner d'autres personnes et entités qui ont aidé les responsables à échapper aux sanctions ou aux violations des résolutions du Conseil de sécurité. De nouvelles désignations de ces individus et entités montreraient avec force que le Comité est déterminé à faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Le rapport final du Groupe d'experts n'a pas encore été communiqué à l'ensemble des États Membres en raison des objections continues de quelques membres de ce Conseil, ce qui préoccupe gravement mon gouvernement. Il s'agit d'un manque flagrant de transparence. Comme je l'ai déclaré précédemment, nous sommes convaincus que le rapport doit être mis à la disposition de tous les États Membres, le plus rapidement possible, vu qu'il met en lumière les informations et les meilleures pratiques qui pourraient aider les États à honorer leurs obligations. Le moment est venu de trouver rapidement une solution à cette impasse afin d'autoriser la communication de ce rapport.

Les sanctions ne sont qu'un moyen pour parvenir à une fin. Notre objectif ultime est de nous assurer que l'Iran respecte scrupuleusement toutes les obligations nucléaires internationales et qu'il prendra les mesures nécessaires pour résoudre les questions restées en suspens. Face à la duplicité et à l'intransigeance de l'Iran, la communauté internationale doit parler d'une seule voix, disant clairement que les actions de l'Iran mettent en péril la paix et la sécurité internationales, et qu'elles ne feront qu'isoler encore davantage le régime.

Le Président Obama s'est exprimé sans équivoque sur notre politique à l'égard du programme nucléaire iranien. Il a déclaré :

> « Cela ne fait aucun doute. Les États-Unis et la communauté internationale ne laisseront pas l'Iran se doter d'armes nucléaires. L'activité nucléaire illicite de l'Iran et la menace qu'elle représente pour la stabilité régionale et pour les règles sur lesquelles repose le régime de non-prolifération est l'un des plus grands défis mondiaux auquel nous sommes confrontés ».

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier particulièrement l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son exposé concis sur les activités du Comité créé en application du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006). Nous le remercions vivement de sa précision, de sa volonté de sensibiliser et de la remarquable façon dont il a mené les travaux du Comité.

Ces trois derniers mois, le Comité 1737 et son Groupe d'experts ont renforcé l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran. Les activités de sensibilisation menées par le Comité par le biais de visites, d'inspections et de participation à des séminaires, ont permis de faire mieux connaître non seulement les travaux du Comité mais également le rôle des États dans l'application des résolutions. Nous estimons qu'il faut poursuivre ces activités. En effet, il faut mener davantage d'activités de sensibilisation dans les pays en développement pour consolider ces améliorations.

Dans le même ordre d'idées, il convient d'accélérer l'élaboration des notes d'information pratiques et la publication du rapport final du Groupe d'experts pour mieux informer les États Membres de l'ONU des activités du Comité. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Nigéria continuera à apporter sa coopération au Comité et à appuyer ses travaux.

Une fois de plus, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'est déclarée très préoccupée par les dimensions militaires possibles du

programme nucléaire iranien. Son dernier rapport en date indique que l'Iran a mené des activités ayant trait à la mise au point d'un engin nucléaire. L'AIEA a également exprimé des préoccupations quant au fait que l'Iran ne coopère pas pleinement avec l'Agence et n'a pas donné d'éclaircissements suffisants sur les objectifs de son programme nucléaire. Ces faits sont inquiétants, et soulignent la nécessité d'un dialogue renforcé entre l'Iran et l'Agence.

Nous estimons qu'il incombe à l'Iran, en sa qualité d'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de lever les doutes au sujet de son programme nucléaire et de rassurer la communauté internationale quant au caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L'Iran doit sans tarder coopérer véritablement avec l'AIEA afin de donner les éclaircissements et informations nécessaires sur toutes les questions en suspens, en particulier celles liées aux dimensions militaires possibles de son programme nucléaire. Il doit autoriser l'accès à tous les sites, équipements, individus et documents, comme le demande l'Agence. Il doit, en outre, prendre des mesures pour appliquer son accord de garanties et s'acquitter de ses autres obligations.

En dépit des progrès limités réalisés dans le cadre des derniers pourparlers avec les E3+3, nous estimons que les négociations diplomatiques sont essentielles pour régler toutes les questions en suspens liées aux activités nucléaires de l'Iran. Par conséquent, nous demandons à tous les acteurs, y compris les E3+3, de redoubler d'efforts afin de trouver une solution négociée à ce problème. L'Iran doit prendre des mesures pour améliorer ses échanges avec l'AIEA et les E3+3 afin de prouver son attachement à ses obligations découlant des instruments internationaux, et en particulier à un programme nucléaire pacifique.

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) et son Groupe d'experts doivent continuer à suivre de près ces faits troublants relatifs au programme nucléaire et aux activités de prolifération de l'Iran. La communauté internationale doit continuer à faire preuve de la plus grande vigilance et être prête à traiter de façon pacifique les risques de prolifération, en tout lieu.

M. Vinay Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio d'avoir présenté le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons le professionnalisme avec lequel le Comité s'acquitte de son mandat sous sa direction.

Je tiens également à remercier le Groupe d'experts du travail considérable qu'il a abattu depuis que son mandat a été prorogé d'une année par le biais de la résolution 1984 (2011) en juin de cette année. Nous avons pris bonne note du rapport à mi-parcours du Groupe d'experts et de ses recommandations. Nous sommes en train d'examiner attentivement ce rapport et les vues exprimées par les États Membres. Nous sommes en faveur de la poursuite des activités du Groupe conformément à son mandat et de l'élaboration de ses rapports en consultation avec les États Membres et en y incorporant leurs points de vue.

L'Inde a toujours appuyé le droit de tous les États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en respectant leurs obligations. L'Iran, en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire et signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a tous les droits et obligations découlant de ce statut, relativement à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous soulignons combien il importe que les États s'acquittent intégralement et efficacement de toutes les obligations qu'ils ont contractées. Nous soulignons également la nécessité pour la communauté internationale de suivre de près les activités de prolifération clandestines.

L'Inde a toujours souligné l'importance cruciale d'un dialogue continu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran. Nous appuyons l'intensification du dialogue entre l'Iran et l'Agence, en vue de régler sans tarder toutes les questions de fond en suspens, y compris pour des éclaircissements sur toutes ces questions soulevées dans les rapports de l'AIEA.

L'Inde tient à réitérer son appui à une solution diplomatique. Nous pensons qu'il est nécessaire d'élargir le cadre diplomatique afin de traiter de toutes les questions en suspens, en vue de restaurer la confiance internationale quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Par conséquent, il est essentiel de rester ouvert au dialogue et d'éviter une situation conflictuelle.

Nous sommes favorables à l'application intégrale des résolutions 1737 (2006) et 1929 (2010) du Conseil de sécurité par tous les États. En même temps, il convient de tout mettre en œuvre pour éviter de porter atteinte aux activités commerciales et économiques légitimes.

Nous sommes favorables aux séances publiques d'information sur les modalités de mise en œuvre organisées à l'intention des États Membres intéressés par le Président du Comité et le Coordonateur du Groupe d'experts. Nous sommes d'avis que tous les États Membres doivent appuyer, autant que de besoin, l'exécution du mandat du Comité créé par la résolution 1737 (2006).

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), de son exposé d'aujourd'hui.

L'Afrique du Sud reste attachée aux liens qui se renforcent mutuellement qui existent entre le désarmement, la non-prolifération et le droit des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous reconnaissons que le travail important réalisé par ce Comité s'inscrit dans le contexte plus large des engagements pris par les États de respecter l'accord conclu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : la promesse de mettre au point la technologie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, tout en œuvrant à l'élimination totale des armes nucléaires.

L'approche de l'Afrique du Sud concernant l'application de garanties s'inspire de notre position de principe sur l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et, pour atteindre cet objectif, sur la non-prolifération effective de ces armes, aussi bien horizontale que verticale. Par ailleurs, le droit inaliénable d'utiliser les propriétés de l'atome à des fins pacifiques nous exige de renforcer la confiance de la communauté internationale quant au caractère pacifique de ces activités.

Nous notons que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a communiqué au Président du Conseil de sécurité le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de l'accord de garanties et des résolutions pertinentes du Conseil (voir S/2011/695).

Le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, qui est saisi de cette question depuis 2003, a souligné sa détermination à œuvrer en vue d'une solution diplomatique et combien il importait que l'Iran coopère dûment avec l'Agence afin de régler les questions ayant trait à son programme nucléaire. Cela est surtout lié aux efforts de l'Agence visant à donner des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans la République Islamique d'Iran. S'il est vrai que par le passé, cette coopération a permis de résoudre la plupart de ces questions, il est impératif que l'Iran renouvelle son engagement à intensifier sa coopération avec l'Agence, sans conditions préalables.

Le régime de sanctions contre la République Islamique d'Iran porte sur de nombreux domaines, tels que le contrôle des exportations, les douanes, les transports et le financement. La coopération entre la République Islamique d'Iran et l'AIEA est indispensable pour instaurer la confiance quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et aider l'Agence à obtenir des éclaircissements sur les activités nucléaires ayant une dimension militaire possible.

À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite des engagements de l'Iran exprimés dans une lettre datée du 30 octobre 2011, dans laquelle il invite le Directeur général adjoint chargé des garanties à se rendre en Iran pour lever les éventuelles ambiguïtés concernant son programme nucléaire. L'Afrique du Sud estime qu'il est essentiel que la République Islamique d'Iran honore cet engagement et que l'Agence saisisse cette occasion pour renforcer son dialogue avec l'Iran. La mise en œuvre par l'Iran des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil constituerait également un pas dans la bonne direction. La suspension de toutes les activités liées à l'enrichissement et au retraitement, une condition juridiquement contraignante selon la résolution 1737 (2006), jouerait un rôle crucial en faveur de l'établissement de la confiance.

Enfin, ma délégation réaffirme sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et son respect du droit universel de n'utiliser l'atome qu'à des fins pacifiques. À cet égard, nous restons disposés à œuvrer sans relâche avec l'AIEA jusqu'à ce qu'une confiance totale ait été rétablie dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs précédents, je remercie le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Néstor Osorio, pour son exposé et pour son travail à la direction du Comité du Conseil créé par la résolution 1737 (2006).

Le Brésil salue le travail accompli par le Groupe d'experts, tel que résumé dans son rapport à mi-parcours publié le mois dernier. Le Groupe a été établi par la résolution 2010) pour mener à bien un certain nombre de tâches sous la direction du Comité. Il importe que le Comité continue activement de lui

prodiguer des conseils et de lui imprimer une orientation. Le mandat du Groupe a été clairement défini au paragraphe 29 de la résolution, qui reste la seule façon pour le Comité de suivre les diverses activités entreprises par le Groupe, y compris les activités d'information.

Au nom de la transparence, nous appuyons la proposition visant à la tenue, par le Président du Comité, d'un débat public à l'intention des non-membres. Outre qu'elle fournirait des renseignements et une assistance concernant la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, cette initiative permettrait aux États Membres d'avoir un accès accru aux activités du Comité et de mieux les comprendre.

Dans une perspective politique plus large, La situation concernant la question nucléaire iranienne n'est guère encourageante. Les négociations n'ont fait aucun progrès. Bien au contraire, la confrontation en train de se mettre en place est extrêmement préoccupante. Le manque de confiance et l'évolution inquiétante de la situation ces derniers temps pourraient déboucher sur des scénarios dangereux que nous devons nous efforcer d'éviter.

Il semble que nous soyons désormais pris dans un cercle négatif d'incompréhension. Des négociations avortées mènent à une mauvaise communication. La méfiance mutuelle crée une animosité grandissante et enfin, l'absence de contacts directs peut entraîner de graves malentendus. Pour empêcher que la situation ne se détériore davantage, nous devons rechercher des alternatives crédibles afin de créer un environnement propice au dialogue et à un véritable engagement. Il faut faire plus d'efforts afin de renforcer les bases d'une solution négociée.

Après tant de temps loin de la table de négociations, il serait peut-être difficile de conclure rapidement un accord global. Il serait souhaitable d'adopter une approche progressive en vue d'établir la confiance. Quoi qu'il en soit, les parties les plus directement concernées doivent montrer qu'elles sont disposées à s'engager sérieusement sur la voie diplomatique et surtout, à y rester.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son exposé sur le rapport trimestriel sur les activités du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons le rôle joué par le Comité sous sa direction et réaffirmons notre coopération continue avec le Comité. Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, le Liban est l'un des premiers pays à avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et est également signataire de tous les grands instruments et conventions internationaux relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Liban s'acquitte intégralement de ses responsabilités dans ce domaine. Dans ce contexte, le Liban réaffirme l'importance d'une mise en œuvre équilibrée des trois piliers principaux du TNP : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, ce qui, bien entendu, inclut le droit de tous les États parties au TNP de développer, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Deuxièmement, le Liban appelle à la réactivation du processus de négociations et à la reprise du dialogue, meilleur moyen de parvenir à une solution définitive et globale du problème qui règlerait une fois pour toutes les questions relatives à la nature pacifique du programme nucléaire iranien, conformément au régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela faciliterait les efforts visant à établir des relations fructueuses avec la République islamique d'Iran.

Troisièmement, mon pays demande que la question de la non-prolifération au Moyen-Orient soit examinée dans le cadre d'une vision régionale globale et intégrée non sélective et impartiale et dont l'objectif est de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Toutefois, l'obstacle à la réalisation de cet objectif est posé par un seul pays dans tout le Moyen-Orient, Israël, qui n'a ni adhéré au TNP ni soumis ses installations nucléaires au régime de garanties intégrales de l'AIEA ou au régime international d'inspection. C'est pourquoi nous nous félicitons de la nomination d'un facilitateur chargé d'assurer les préparatifs de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient en application du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP.

M. Briens (France) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel et pour sa présidence efficace et dévouée du Comité 1737 (2006).

Le Conseil de sécurité a été saisi d'un rapport sans précédent de l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA). Ce rapport (S/2011/695, annexe), publié le 8 novembre, renforce la profonde

préoccupation de la France à l'égard du programme nucléaire iranien. Il constitue la synthèse remarquable et minutieuse de toutes les informations à la disposition de l'Agence, depuis près de 10 ans, sur la question de la dimension militaire possible du programme nucléaire iranien.

Comme le dit l'Agence, ces informations proviennent de multiples sources : de plus d'une dizaine d'États Membres, de l'Agence, mais aussi des informations fournies par l'Iran lui-même. L'AIEA y fait état de ses graves inquiétudes et détaille des activités iraniennes « spécifiquement liées à l'arme nucléaire » (*S/2011/695, annexe, par. 44)*. Ces activités concernent en effet tous les secteurs nécessaires pour mettre au point une arme nucléaire : production de matières fissiles, travail sur des composants en uranium métal, explosifs, expériences hydrodynamiques, codes de calcul, initiation neutronique, préparatifs d'essai nucléaire, intégration dans un missile balistique.

Ces activités se sont déroulées avant la fin 2003 dans le cadre d'un programme structuré, mais l'Agence souligne que certaines pourraient être toujours en cours. Elle rappelle aussi que l'Iran n'a jamais réellement coopéré pour répondre à ses doutes, et a rompu tout dialogue avec elle en 2008 sur ces questions.

D'autres annonces iraniennes, rapportées par l'AIEA, aggravent nos inquiétudes : l'annonce en juin du triplement des capacités d'enrichissement à 20 %; l'installation en août de premières centrifugeuses dans l'usine de Qom, une installation désormais dédiée à la production d'uranium enrichi à 20 %, et non plus à 3,5 % comme annoncé par l'Iran en 2009; le transfert en octobre de premières matières fissiles dans cette même installation de Qom – une installation qui, je le rappelle, a été construite dans la clandestinité, une installation bunkérisée adaptée pour un usage militaire, une installation qui pourrait être facilement et rapidement reconfigurée pour produire de l'uranium à un taux supérieur à 20 %. Nous sommes également préoccupés dans ce contexte par les informations rapportées par l'Agence selon lesquelles plusieurs kilos d'uranium métal naturel auraient inexplicablement disparus.

Toutes ces activités, conjuguées à la poursuite intensive d'un programme balistique, forment un tableau d'ensemble qui laisse peu de place au doute sur les intentions iraniennes. Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères et européennes, M. Alain Juppé, tout cela signifie que l'Iran a cherché, et continue très vraisemblablement de chercher à se doter de l'arme atomique, sous couvert d'un programme prétendument civil et pacifique. Il appartient aux États membres de l'AIEA, aux États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, au-delà, à toute la communauté internationale, de réagir à la gravité des faits rapportés par l'Agence.

À Vienne, le 18 novembre, le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA a adopté, à une majorité sans précédent, une résolution (GOV/2011/69) qui exprime sa profonde et croissante inquiétude et qui enjoint à l'Iran de faire, dans les plus brefs délais, toute la lumière sur ses activités relatives à un programme militaire, en coopérant sans restriction avec l'AIEA. Il demande au Directeur général de l'Agence de lui faire un rapport sur l'application de cette résolution d'ici à sa prochaine réunion, en mars 2012.

Je me félicite à cet égard que tous les membres du Conseil, également présents à Vienne, aient voté en faveur de la résolution du Conseil des Gouverneurs. C'est la preuve, une nouvelle fois, de l'unité de la communauté internationale et de sa détermination à ne pas tolérer les abus du droit aux usages pacifiques reconnu par le TNP.

Par ailleurs, nous devons continuer de mettre en œuvre de manière rigoureuse les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité. Cela suppose, d'abord, de répondre fermement aux nombreuses violations qui nous sont rapportées. Nous devons aussi améliorer la mise en œuvre des sanctions, partout où elle s'avère nécessaire, conformément au mandat donné par le Conseil.

Le Groupe d'experts a formulé plusieurs recommandations. Le Comité doit y donner suite et, en particulier, il doit désigner les individus et entités impliqués dans les cas de violations. Nous demandons une nouvelle fois que le rapport final du Groupe soit publié, conformément à la pratique constante des comités de sanctions. Si l'Iran continue de refuser de se conformer à ses obligations internationales et refuse toute coopération sérieuse, nous nous tenons prêts à adopter, avec tous les pays qui suivront, des sanctions d'une ampleur sans précédent.

Le régime iranien s'enferme dans une spirale dangereuse et sans issue, celle de la violation de la légalité internationale, de l'isolement et de la répression. Au-delà du dossier nucléaire, plusieurs

événements graves survenus au cours des dernières semaines, dénoncés par la communauté internationale, viennent renforcer notre préoccupation. Je pense en particulier à la mise au jour d'un complot iranien sur le sol américain en octobre et à l'attaque inacceptable perpétrée le 29 novembre contre l'Ambassade britannique à Téhéran, en violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

La gravité de la situation et la fermeture du régime iranien aux nombreuses offres de négociations des E3+3 imposent une détermination et une mobilisation sans précédent de la communauté internationale. Face à ce défi, nous n'avons d'autre choix que de rester unis et fermes. Nous exhortons l'Iran à entendre le message qui lui est adressé par l'AIEA et la communauté internationale et à démontrer enfin, par des actes concrets, sa volonté de négocier sincèrement et de faire au plus vite toute la lumière sur les questions soulevées par l'AIEA.

M[me] Sheard (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Osorio de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil et de son rapport sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son Groupe d'experts.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1737 (2006), en décembre 2006. Néanmoins, et en dépit des sanctions imposées depuis 2006, le programme nucléaire iranien a continué de se développer, en violation directe des résolutions du Conseil et des obligations qui incombent à l'Iran en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Quiconque suit ces questions ne peut avoir le moindre doute quant au fait que l'objectif de l'Iran est clairement de développer les technologies nécessaires à la construction de l'arme nucléaire.

Le rapport de novembre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fournit des preuves détaillées et sans ambiguïté qui confirment cette thèse. Ces preuves, qu'il s'agisse de la description des dimensions militaires possibles du programme nucléaire iranien ou du fait que l'Iran échappe au contrôle de l'AIEA, sont accablantes. Il convient en particulier de noter les conclusions du rapport, à savoir que l'Iran a exécuté « des activités qui ont trait à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif » (*S/2011/695, annexe, par. 43*), que « si certaines des activités répertoriées dans l'annexe ont des applications tant civiles que militaires, d'autres sont propres aux armes nucléaires » (*ibid., par. 44*), et que certaines de ces activités « pourraient être toujours en cours » (*ibid., par. 45*).

Certains font valoir que les sanctions font obstacle à la poursuite des négociations. Ce n'est pas le cas. De nombreuses offres ont été présentées à l'Iran au fil des ans. De fait, une offre généreuse des E3+3 demeure sur la table, mais l'Iran a décidé de ne pas coopérer véritablement.

En janvier, l'offre d'Istanbul a affirmé très clairement que si l'Iran suspendait de manière vérifiable ses activités d'enrichissement et de retraitement et qu'il respectait les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les obligations imposées par l'AIEA, il pourrait poursuivre ses activités nucléaires civiles à des fins pacifiques. En outre, l'Iran pourrait compter sur une coopération politique, économique et énergétique renforcée. Cette offre est la dernière d'une série d'offres sérieuses présentées au Gouvernement iranien et rejetées par lui depuis juin 2008.

En octobre 2009, l'offre originale a été améliorée par une proposition visant à renforcer la confiance qui prévoyait de fournir du carburant au réacteur de recherche de Téhéran en échange de l'uranium enrichi iranien. Il est difficile de comprendre pourquoi un Iran qui n'est intéressé que par le nucléaire civil aurait rejeté ces offres. Les E3+3 ont tenté avec sérieux et en toute bonne foi de donner à l'Iran un autre choix que celui des sanctions et de l'isolement. C'est l'intransigeance de l'Iran et son rejet de ces offres qui a provoqué un durcissement des sanctions décidées par le Conseil.

L'Iran affirme vouloir mettre en place un programme nucléaire pacifique, mais les faits disent le contraire. Le rejet de la proposition visant à fournir à l'Iran une source d'énergie civile nucléaire fiable et d'autres incitations, conjugué aux preuves fournies par l'AIEA, ne peut nous mener qu'à une conclusion : l'Iran est déterminé à se doter d'une capacité de fabrication d'armes nucléaires. Aujourd'hui plus que jamais, la stratégie à double voie consistant à allier pressions et dialogue est nécessaire. Les sanctions sont un outil essentiel pour convaincre l'Iran de répondre sincèrement aux offres qui lui ont été faites. Le Conseil doit prendre des mesures constructives pour faire en sorte que les sanctions en vigueur parviennent à amener le régime iranien à renoncer à ses manœuvres.

Le Comité des sanctions contre l'Iran doit agir de manière plus constructive pour garantir que les sanctions jouent un rôle efficace dans la stratégie à double voie. Il doit commencer par prendre la décision de publier le rapport indépendant du Groupe d'experts. Ne pas le faire reviendrait à empêcher l'ensemble des Membres de se faire une idée précise de la manière dont l'Iran contourne les sanctions. C'est un rapport que tous les Membres de l'ONU ont financé et qu'ils ont le droit de consulter. Ils doivent avoir le droit de se faire leur propre opinion sur la qualité du rapport.

En parallèle, le Comité doit mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport. Il doit s'attacher à désigner les personnes et les entités qui ont violé les sanctions, et il doit expliquer clairement aux États Membres les mesures qu'il convient de prendre pour appliquer les sanctions en publiant des notes d'information pratiques consultatives.

Il importe également que les États Membres disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour recenser les violations présumées et agir en conséquence. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par le Groupe d'experts pour appeler l'attention sur ces mesures, que tous les États Membres doivent adopter en vue d'appliquer les sanctions et de favoriser un partage des connaissances et une collaboration à plus grande échelle entre les États.

Nous demeurons déterminés à dialoguer avec l'Iran et à répondre aux préoccupations légitimes de la communauté internationale concernant son programme nucléaire. Cependant, l'Iran ne nous a pour le moment donné aucune raison de croire que notre volonté d'engager des négociations portant sur son programme nucléaire est véritablement réciproque. Il n'a même pas répondu à la dernière lettre que lui a envoyée la baronne Ashton sur le sujet.

L'Iran doit savoir qu'à moins qu'il ne se réengage dans un processus de négociations véritables sans conditions préalables, il s'expose à un isolement encore plus profond.

M. Eick (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier l'Ambassadeur Osorio de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Le dernier rapport en date (S/2011/695, annexe) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de l'accord de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en Iran est alarmant. Il suscite des préoccupations croissantes quant à une possible dimension militaire du programme nucléaire iranien. Les conclusions du rapport selon lesquelles l'Iran a mené des activités liées au développement d'un engin explosif nucléaire nous préoccupent profondément. L'annexe du rapport décrit en détail les activités que mène l'Iran dans tous les domaines clefs liés à une arme nucléaire.

Le rapport brosse un tableau profondément troublant. Que l'AIEA ne soit toujours pas en mesure de fournir des garanties quant à l'absence de matériel et d'activités nucléaires non déclarés en Iran reste une question de la plus haute importance. L'Agence a soigneusement vérifié la cohérence des informations dont elle disposait. Généralement, l'AIEA trouve crédibles ces informations, qui émanent de sources indépendantes très diverses. C'est donc à l'Iran de se justifier : il doit permettre un accès à l'information, à la documentation, aux sites, au matériel et au personnel. Il est troublant que l'Iran ait pris récemment des décisions et qu'il ait agi d'une manière qui renforce nos doutes au sujet de la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. La décision de renforcer sa capacité d'enrichir l'uranium jusqu'à 20 % (U-235) et de l'enfouir profondément sous une montagne est particulièrement préoccupante, compte tenu des indices sur son programme d'activités de développement d'armes et de missiles balistiques.

Dans une réaction initiale au rapport de l'AIEA, les gouvernements des E3+3 ont coparrainé une résolution au Conseil des Gouverneurs à Vienne, qui appuie les efforts de l'Agence visant à mettre en œuvre les accords de garanties généralisées en Iran pour régler les questions en suspens. La résolution appelle l'Iran à se plier pleinement et sans plus de retard à ses obligations juridiquement contraignantes.

Le 21 octobre, la Haut-Représentante de l'Union européenne a adressé une lettre au Secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale de la République islamique d'Iran. Dans cette lettre, Catherine Ashton appelle l'Iran à s'engager sérieusement dans des discussions constructives au sujet de mesures concrètes visant à rétablir la confiance quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. L'Iran n'a jusqu'ici donné aucune réponse. En outre, le rapport du Président du Comité du Conseil de sécurité crée par la résolution 1737 (2006) signale que l'Iran refuse constamment de se plier à ses obligations contraignantes en vertu du droit international. De nombreuses violations des sanctions ont été signalées.

Nous redisons notre préoccupation au sujet des nombreux cas d'exportation d'armes de l'Iran vers d'autres pays et, à de nombreuses reprises, vers la Syrie. Tous les États Membres doivent appliquer scrupuleusement l'embargo sur les armes tel que stipulé dans la résolution 1747 (2007).

Compte tenu de tout cela, nous restons attachés à notre approche à double voie. Nous sommes toujours prêts à entrer dans des négociations avec l'Iran sur son programme nucléaire. Cela reste notre option préférée. Toutefois, tant que l'Iran ne coopère pas et qu'il ne se montre même pas disposé à discuter de son programme nucléaire, nous n'aurons d'autre choix que de poursuivre dans la voie des pressions.

L'Allemagne attache une grande importance à l'application scrupuleuse des sanctions. Nous sommes convaincus que cela est vital aux fins de maintenir la pression sur l'Iran et de le ramener à la table des négociations. Le Comité 1737 joue un rôle vital à cet égard. Nous tenons à remercier le Groupe d'experts de son précieux travail. Nous nous félicitons particulièrement des cinq notes d'information pratiques actuellement examinées par le Comité. Nous espérons qu'elles seront mises au point rapidement, puisque nous escomptons qu'elles fourniront des directives aux États Membres s'agissant de l'application du régime des sanctions des Nations Unies.

Le 7 mai, le Groupe d'experts a présenté son rapport final. Nous regrettons profondément que cet important rapport n'ait pas encore été publié. Nous demandons de nouveau qu'il soit enfin diffusé. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement la proposition de tenir une séance d'information publique pour informer l'ensemble des Membres des moyens d'appliquer les résolutions sur l'Iran.

Je voudrais réaffirmer que nous restons déterminés, de concert avec nos partenaires de la communauté internationale, particulièrement dans le cadre du E3+3, à trouver une solution durable et pacifique à la question du nucléaire iranien. Nous demandons à l'Iran de répondre dans un esprit positif et constructif à nos offres de dialogue.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant permanent de la Colombie de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité crée par la résolution 1737 (2006) au cours du dernier trimestre, et à me féliciter du volume de travail réalisé par le Comité sous sa direction. J'espère que le Comité continuera d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution de façon pragmatique, appropriée et équilibrée. La Chine a toujours attaché une grande importance au Comité et continuera de l'appuyer dans ses travaux.

Nous avons pris note aussi du rapport intérimaire soumis par le Groupe d'experts. Nous espérons que le Groupe pourra continuer de se conformer strictement aux dispositions de la résolution et, sous l'égide du Comité, de s'en tenir strictement aux principes d'impartialité et d'objectivité, en travaillant de façon sérieuse, appropriée et ordonnée aux fins de jouer son double rôle s'agissant d'aider le Conseil et le Comité à remplir leurs mandats respectifs et de promouvoir une mise en œuvre globale, équilibrée et effective de la résolution pertinente.

La Chine pense que toutes les parties sont tenues de mettre en œuvre scrupuleusement et de bonne foi les dispositions de la résolution. Toutefois, les sanctions ne sont pas l'objectif ultime de la résolution du Conseil. La question nucléaire iranienne ne peut se régler en définitive que par le dialogue et la coopération. La situation dans la région connaît actuellement de profonds changements. Tenant compte de cela, amener toutes les parties à s'engagent fermement à trouver une solution appropriée à la situation nucléaire iranienne par le dialogue et la négociation aura plus de sens et d'importance pour le maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et évitera d'ajouter encore aux troubles de la région.

Le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale pour l'énergie atomique a adopté dernièrement une résolution sur le dossier nucléaire iranien dans l'objectif de promouvoir la coopération entre l'Agence et l'Iran et d'appuyer les efforts des gouvernements des E3+3 pour régler la question iranienne par le dialogue. Nous espérons que toutes les parties saisiront l'occasion et qu'elles agiront au mieux des intérêts de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et du régime international de non-prolifération nucléaire, en prenant une action diplomatique plus énergique et en faisant progresser sensiblement le dialogue entre les E3+3 et l'Iran, ainsi que la coopération entre l'Iran et l'Agence. C'est ce à quoi aspire la communauté internationale et c'est ce qui est conforme aux intérêts fondamentaux de toutes les parties.

L'Iran, État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est en droit de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et

doit parallèlement remplir ses obligations internationales. La Chine espère que par le dialogue et la coopération, l'Iran et l'Agence pourront trouver une solution appropriée aux questions en suspens aux fins de renforcer la confiance de la communauté internationale quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien. La Chine espère que toutes les parties pourront, en s'appuyant sur une vision stratégique, œuvrer dans un esprit pragmatique et faire montre de souplesse afin de mobiliser pleinement les facteurs positifs présents, et prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le dialogue et les négociations.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de son rapport trimestriel instructif sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de la compétence avec laquelle il dirige le Comité. Je tiens aussi à demander à l'Ambassadeur de bien vouloir transmettre les remerciements du Portugal au Groupe d'experts pour leur rapport trimestriel détaillé présenté au Conseil le 8 décembre.

Avant toute chose, je voudrais réaffirmer que nous partageons avec de nombreuses autres délégations le même sentiment d'urgence concernant la publication du rapport final du Groupe d'experts présenté en mai. Nous sommes convaincus de l'utilité de la mise à disposition du rapport à l'attention de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris sur le site Web du Comité, ce qui s'inscrit dans les nécessaires mesures de transparence concernant le travail accompli, mais également dans la sensibilisation indispensable des États Membres à la nécessité de mettre pleinement et rigoureusement en œuvre la résolution 1929 (2010).

Le dernier rapport en date du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir S/2011/695) a suscité d'importantes préoccupations sur la nature du programme nucléaire iranien, et en particulier la poursuite des activités d'enrichissement de l'uranium à près de 20 %, sans aucune utilisation civile plausible, qui constitue une violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité. En outre, le rapport du Directeur général fait état des indices d'activités nucléaires engagées par l'Iran et directement liées à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif, à sa fabrication, à son essai et à son intégration à un vecteur. Les informations fournies brossent un tableau éloquent et inquiétant de la nature du programme nucléaire iranien, qui exige une clarification complète et approfondie. L'Iran ne pourra réellement regagner la confiance de la communauté internationale tant que l'AIEA n'aura pas reçu les réponses exhaustives qu'elle demande sur toutes les questions en suspens concernant les activités nucléaires de l'Iran, et tant qu'elle n'aura pas pu accéder sans restrictions et rapidement à tous les sites, matières et équipements nucléaires iraniens, ainsi qu'au personnel concerné.

Tout en réaffirmant notre attachement à une solution diplomatique sur la question nucléaire iranienne, conformément à la double démarche qui a été adoptée jusqu'à aujourd'hui, nous pensons que c'est maintenant à l'Iran de faire la preuve de sa réelle volonté de coopérer avec l'Agence, qui est le seul organe international capable de déterminer la véritable nature du programme nucléaire iranien.

Le Portugal appelle de nouveau l'Iran à engager d'urgence des pourparlers sérieux sur des mesures de confiance concrètes, pour ouvrir la voie à un règlement global et durable permettant de rassurer la communauté internationale sur le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Osorio de son rapport trimestriel et du travail remarquable qu'il a accompli à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

La Bosnie-Herzégovine appuie le travail du Comité, qui continue de jouer un rôle crucial dans le suivi et l'amélioration de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran. Nous saluons son rapport, très utile et instructif, de mi-mandat et attendons avec intérêt de pouvoir lire le rapport final publié et mis à la disposition de tous les États Membres de l'ONU par le Groupe d'experts. Nous appuyons également l'intention du Comité d'organiser dans un proche avenir une séance d'information publique, avec un exposé du Président, en vue d'aider les États Membres dans leurs efforts de mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Bosnie-Herzégovine a toujours pensé que seule la pleine application des accords de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pouvait garantir une utilisation sûre et responsable de l'énergie nucléaire. Le rôle d'agent de réalisation que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) demeure l'instrument le

plus fiable de vérification de la conformité des États avec les dispositions du Traité. Nous sommes fermement convaincus que tous les États sans exception doivent soumettre leurs installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et faire preuve de transparence dans l'accomplissement de leurs engagements.

Dans ce contexte, nous demeurons préoccupés par les activités nucléaires iraniennes. Le dernier rapport en date du Directeur général de l'AIEA publié le 8 novembre (voir S/2011/695) indique que l'Iran n'a pas suspendu ses activités d'enrichissement ni ses projets liés à l'eau lourde, comme l'exigent pourtant les résolutions du Conseil de sécurité et comme l'a demandé le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous appelons donc l'Iran à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et à appliquer le Protocole additionnel ainsi que toutes les mesures exigées par l'AIEA. Nous espérons que l'Iran engagera finalement avec l'AIEA un dialogue permettant de clarifier toutes les questions en suspens concernant son programme nucléaire.

La Bosnie-Herzégovine croit encore qu'il est possible de parvenir à une solution globale, négociée et à long terme de la question nucléaire iranienne. C'est pourquoi nous appelons une fois encore toutes les parties concernées à redoubler d'efforts sur le terrain diplomatique et à engager une discussion constructive visant à rassurer la communauté internationale sur le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je voudrais avant tout remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de la présentation du vingtième rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), et le féliciter de la conduite des travaux du Comité qu'il préside. Nous saluons au passage le rapport de mi-mandat produit par le Groupe d'experts et soumis au Comité, conformément au paragraphe 2 de la résolution 1984 (2011). De même, ma délégation exprime son appréciation à l'égard du travail accompli par le Groupe d'experts en appui au Comité 1737, dans la mise en œuvre de la résolution 1929 (2010). Nous exhortons les membres du Comité à poursuivre leurs négociations sur ce rapport aux fins de sa publication sur le site Web.

Ma délégation voudrait réitérer l'attachement du Gabon au régime international de non-prolifération nucléaire, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et bien entendu ses piliers, demeurent la pierre angulaire. Notre attachement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à leur mise en œuvre ne souffre aucune équivoque.

Aussi ma délégation tient-elle une fois de plus à exprimer sa profonde préoccupation devant les rapports, parmi lesquels figure le dernier rapport du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir S/2011/695), qui font état de violations par l'Iran du régime de non-prolifération, ainsi que des sanctions édictées par ce Conseil. L'Iran doit donc coopérer avec l'AIEA en s'acquittant d'un certain nombre – sinon de la totalité – de ses obligations, telles que l'application des dispositions de son Protocole additionnel, la suspension de ses activités liées à l'eau lourde et la prise en compte des préoccupations de l'AIEA quant à l'éventuelle militarisation du programme nucléaire iranien.

À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a appelé l'Iran à se conformer pleinement aux obligations qui lui incombent en vertu du TNP afin de rétablir la confiance au niveau international, et de donner des garanties à la communauté internationale quant au caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. La poursuite des activités de l'Iran relativement aux missiles balistiques et des activités connexes reste également une source de préoccupation pour mon pays. Les autorités iraniennes doivent donc revenir sans conditions à la table de négociation.

Enfin, je voudrais une fois de plus dire toute notre appréciation face au travail accompli par le Comité 1737, et lui renouveler tout notre soutien.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), M. Osorio, Représentant permanent de la Colombie, de son exposé sur les travaux du Comité. Le Comité a travaillé activement, durant la période à l'examen, en s'en tenant strictement aux limites de son mandat. Il doit continuer de travailler spécifiquement dans cet esprit, comme le fait le Groupe d'experts, qui fournit au Comité une assistance pratique. Les activités des experts doivent être structurées sur une base impartiale et indépendante, et se fonder uniquement sur des sources fiables et des informations exactes.

La Russie se conforme pleinement à toutes les conditions du régime de sanctions en ce qui concerne l'Iran. Nous pensons que tous les membres de la communauté internationale doivent se conformer strictement aux conditions imposées par les résolutions du Conseil de sécurité dans le cadre du régime des sanctions, et ne pas sortir de ce cadre.

La Russie considère la résolution adoptée le 18 novembre par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la situation concernant le programme nucléaire iranien comme un nouveau type d'instrument qui, nous l'espérons, jette des bases solides pour l'examen des questions liées au programme. Il importe de rappeler que cette résolution ne vise à condamner personne, mais plutôt à poursuivre le dialogue et à apaiser les tensions qui sont récemment apparues à l'égard des activités de l'Iran dans le domaine nucléaire. Nous ne contestons pas la gravité des problèmes existants et la nécessité de rassurer la communauté internationale sur le caractère exclusivement pacifique du programme iranien, et nous partageons les préoccupations de cette dernière à cet égard.

Parallèlement, nous nous opposons aux tentatives visant à attiser artificiellement les tensions autour de cette question, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la coopération entre l'Agence et l'Iran et nuire aux perspectives de poursuivre le dialogue entre les six médiateurs internationaux et l'Iran. La Russie s'est systématiquement prononcée en faveur d'une reprise de ce dialogue sans conditions préalables.

Nous sommes attachés aux principes de réciprocité et d'approche progressive pour faire avancer le règlement des questions liées au programme nucléaire iranien. Il est important que la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA fasse référence à ces principes et réaffirme la détermination de la communauté internationale à rechercher un règlement complet et négocié. La Russie continue de tout faire pour que les négociations puissent reprendre rapidement entre l'Iran et les six parties.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne de nouveau la parole à l'Ambassadeur Osorio pour qu'il réponde aux questions qui lui ont été posées et aux observations qui ont été faites.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité pour leurs paroles aimables, et exprimer toute ma gratitude envers les experts qui, au sein des missions, ont participé aux travaux du Comité, pour le dévouement et le sérieux avec lesquels ils se sont penchés sur les questions relevant de la compétence du Comité des sanctions.

De toute évidence, les préoccupations sont légion, concernant par exemple les difficultés de rendre accessibles et de publier les rapports du Groupe d'experts. J'espère parvenir à un accord pour faire en sorte que cet élément de transparence soit garanti, car non seulement les membres du Conseil, mais également tous les Membres de l'Organisation, attendent ce degré de transparence et ce niveau d'information s'agissant des travaux des Comités.

Certaines préoccupations graves persistent, qui me semblent exiger d'intensifier les travaux du Comité et de guider le Groupe d'experts de manière qu'il s'acquitte de ses tâches – comme vous l'avez dit, Monsieur le Président – dans le respect du mandat qui lui a été confié.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio des explications qu'il vient de nous donner.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 20.